



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prolifération d'algues vertes sur le littoral

Question écrite n° 39713

Texte de la question

Mme Sandrine Josso alerte Mme la ministre de la transition écologique sur l'impact budgétaire du ramassage et du traitement des algues vertes échouées sur les plages des communes du littoral. Cette gestion de la propreté côtière nécessite un matériel adapté et coûteux pour les collectivités locales concernées. En 2017, un plan national de lutte contre les algues vertes a été adopté pour le littoral breton, doté de 55,5 millions d'euros sur cinq ans. Les collectivités locales contribuent également aux actions de traitement des algues à hauteur de 4,5 millions d'euros sur la même période. La prolifération des algues vertes a ainsi des répercussions d'ordre sanitaire, environnemental et financier pour les communes. Elle constitue un frein à l'activité touristique et leur présence induit des nuisances visuelles et olfactives. L'odeur d'hydrogène sulfureux qui en émane s'avère également néfaste pour les espèces vivantes du milieu naturel. Leur décomposition entraîne des émissions d'ammoniac et d'hydrogène sulfuré favorables à la prolifération bactérienne. Aussi, elle aimerait savoir s'il entre dans ses intentions d'apporter une réponse financière, en direction notamment des communes les plus nécessiteuses, à cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Josso](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39713

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juin 2021](#), page 5030

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)